

PENSIONS
**Le député flamand
devra travailler
plus longtemps**

Le bureau du Parlement flamand a adopté lundi un nouveau règlement de pension pour ses députés, décidant ainsi d'avancer seul dans un dossier débattu depuis de nombreux mois avec les autres assemblées du pays. Le nouveau règlement est calqué sur la pension des fonctionnaires. Il ne sera plus possible d'obtenir une pension avant l'âge de 60 ans. L'âge légal d'accès à la pension sera quant à lui relevé de 62 ans à 65 ans dès 2019 et à 67 ans en 2030. Le nouveau règlement sera voté en séance plénière le 10 mai.